



Egout bouche par racine appartenant a mairie

Par **hodiesne**, le **26/02/2009** à **22:10**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison depuis 5 ans. Depuis 5 ans j'ai des problèmes d'égout bouché à l'extérieur par des racines de troènes et d'arbres appartenant à la mairie et au conseil général. En effet, le tuyau passe sous une jardinière et je n'en suis pas propriétaire, j'ai régulièrement fait déboucher les égouts par un plombier, puis par la mairie et par BRL qui a changé un morceau d'égout. J'ai donc demandé à la mairie de faire le nécessaire pour que ce problème soit réglé. Au bout de 5 ans ils ont décidé sans m'informer de casser la jardinière et je m'en suis aperçu en rentrant chez moi; les tuyaux sont mis à nu. Aujourd'hui la mairie me demande de fournir du matériel pour terminer les travaux (boîte syphoïde, tuyau pvc, coudes ect...) N'ayant signé aucun devis concernant ses travaux, et n'étant pas l'auteur des dégradations causées par les arbres, peuvent ils m'obliger à fournir ce matériel? Merci d'avance pour votre réponse.